VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 19 août 2019 les règlements suivants :

- Règlement 2019-1419 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
- Règlement 2019-1420 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.

Toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Ces règlements ont été approuvés par le conseil des maires de la MRC de La Mitis lors de la séance du 11 septembre 2019.

Donné à Mont-Joli, ce 17e jour de septembre 2019.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 17e jour du mois de septembre 2019 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 17e jour du mois de septembre 2019.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA